

Usage des sites plein-air

Un appel à la responsabilisation de chacun

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 15 janvier 2021 – La situation de la dernière semaine a été propice à l’augmentation de l’affluence et au débordement sur les sites et infrastructures de plein-air. Malgré leurs efforts, les gestionnaires privés et municipaux sont inquiets et pour en éviter la fermeture, un rappel s’impose.

Avec les consignes de confinement et du couvre-feu du gouvernement, les périodes permises pour profiter de l’extérieur sont plus restreintes. Il y a obligatoirement un impact sur les infrastructures extérieures. L’affluence est plus qu’importante et certains lieux d’activités extérieures sont pris d’assaut autant par la population locale que les visiteurs d’autres régions.

« Nous sommes soucieux de faire respecter le décret émis par le gouvernement ainsi que les règles sanitaires mais tous les utilisateurs doivent individuellement se responsabiliser. Notre souhait est de maintenir les accès mais si par l’insouciance de certaines gens, nous ne pouvons respecter le décret et les règles sanitaires, nous devons ultimement refuser l’accès à ces sites. Entendons-nous bien, c’est la dernière chose que l’on souhaite car nous sommes sensibles à l’importance de l’activité physique et la nécessité de prendre l’air en cette période difficile. Nous faisons donc appel à tous les utilisateurs pour nous aider à les maintenir et à les garder à votre disposition. » affirme le préfet de la MRC des Laurentides, M. Marc L’Heureux au nom des vingt villes et municipalités du territoire.

Pour votre propre protection, celle des autres et pour s’assurer que la situation déjà critique dans nos hôpitaux ne soit pas davantage amplifiée, voici un rappel des consignes :

- Respecter le couvre-feu : Ne pas sortir à l’extérieur de son lieu de résidence de 20 h à 5 h sauf exceptions. Il est toutefois permis d’être à l’extérieur sur son terrain.

- Ne pas accueillir des amis ou proches à la maison : aucune personne ne peut venir passer du temps à l'intérieur de la maison ou dans la cour. Sauf exceptions et personne seule qui accueille une autre personne seule.
- Faire des activités extérieures **seul ou en bulle familiale: il est interdit par exemple de faire une randonnée en montagne avec des amis.**
- S'isoler et passer un test de dépistage dès l'apparition des symptômes : pour les jeunes d'âge scolaire, il ne faut plus observer les symptômes durant 24 heures, mais bien passer rapidement un test et ne pas aller à l'école.
- Pour les employés de bureau; travailler à la maison à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur.
- Pour connaître l'ensemble des mesures sanitaires en vigueur, consulter :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

« Et pour ceux qui ne respectent pas les consignes et disent ne pas craindre d'être atteint du virus, pensez plutôt aux effets collatéraux. Quand on apprend, par exemple, que le dépistage et le début des traitements pour les gens à risque ou atteints de cancer sont retardés à cause de la situation causée par la pandémie dans les hôpitaux, personne ne peut être insensible et indifférent à cela. Ça pourrait même concerner quelqu'un de votre entourage. Si nous voulons gagner cette bataille, nous devons unir nos forces individuelles et collectives » clame le préfet de la MRC des Laurentides

Nous avons la chance de bénéficier d'un grand terrain de jeux comme territoire mais il y a des règles à respecter et, en cette période de pandémie et pour toutes les raisons énumérées, ces règles sont plus restrictives.

-30-

Information :

819-425-5555 poste 1002

npelletier@mrclaurentides.qc.ca